Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260713-2026_41-DE

Département des Côtes d'Armor

DELIB.2026-41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOSCOUËT-SUR-MEU

Séance du 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Votants : 13

Date de la convocation :

Mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PICHOT, Maire.

Etaient présents : Marcel PICHOT, Noëlla GENISSEL, Emmanuel COLLET, Ludocie BINARD, Chantal DECLOITRE, Mickaël PELLAN, Carmen COLLET, Karinne TREGOUET, Thierry JEANNEY, Vanessa VETIL, Sylvain BEDEL, Benoît LE MAO

Absents excusés : Bénédicte GLOTIN (donnant pouvoir à Me Noëlla GENISSEL)

Secrétaire de séance : Ludocie BINARD

Objet : Subvention Entente Intercommunale du Pays Hardouinais Mené

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2018 approuvant la création d'une entente intercommunale du Pays d'Hardouinais Mené,

Vu les termes de la convention d'entente signée par l'ensemble des Maires en date du 06 juin 2018,

Mr le Maire rappelle que la commission d'entente vote à la majorité de ses membres les décisions soumises qui font l'objet ensuite d'une validation des 9 conseils municipaux pour être exécutoires.

Après avoir présenté la décision n°1 de la commission d'entente intercommunale en date du 16 juin 2026, le Conseil Municipal est invité à valider cette dernière et à s'engager à verser à la mairie de Merdrignac, commune référente pour les opérations comptables, le montant de la somme demandée.

La décision n°1 concerne les subventions aux associations et alloue les montants suivants :

- ASEC : 47 000 €
- Familles rurales : 63 000€
- ADMR : 15 000 €
- Ligne de trésorerie entente : 1309,35 €.

• Ces montants sont attribués entre les communes en fonction du critères DGF.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260713-2026_41-DE

Le montant de ces attributions étant réparti entre les communes en fonction du critère population, la participation du Loscouët-sur-Meu est calculée comme suit :

SUBVENTION Entente Hardouinais Mené 2026

Association	MONTANT
ASEC	**3 715,20 €**
FAMILLES RURALES	**8 541,97 €**
Frais de fonctionnement	1 492,02 €
Alsh	4 979,95 €
Jeunesse	2 070,00 €
ADMR	**1 185,70 €**
Ligne de trésorerie ENTENTE 0,15 cts / habitants	**103,50 €**
ODCM	**0,00 €**
TOTAL	**13 546,37 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- **De valider la décision n°1 de l'entente**
- **De s'engager à verser à la mairie de Merdrignac la somme de 13 546.37 €**

La secrétaire de séance,
Ludocie BINARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture le publié ou notifié le

Le Maire,
Marcel PICHOT

MAIRIE DE LOSCOUËT SUR MEU ★ Côtes-d'Armor ★